

Vous souhaitez inscrire votre enfant à la restauration

Les différents régimes possibles :

- Externe au ticket (repas à l'unité, payable d'avance),
- Demi-pensionnaire 4 jours : repas les lundi, mardi, jeudi et vendredi,
- Demi-pensionnaire 5 jours : repas les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi,
- Interne 4 nuits : repas, petits déjeuners et nuitées du lundi midi au vendredi midi,
- Interne 5 nuits : repas (sauf dimanche soir), petits déjeuners et nuitées du dimanche soir au vendredi midi.

Ces régimes sont les seuls possibles dans notre établissement.

Les modes de paiement :

Pour les forfaits uniquement :

- Télépaiement (sur Educonnect-Scolarité Services),
- Prélèvement en 2 mensualités (mandat à compléter et accompagné d'un RIB),
- Virement sur le compte du Lycée Saint-John PERSE,

Pour les forfaits ou la formule au ticket :

- Carte bleue (Intendance, les matins de 7h45 à 12h15),
- Espèces (Intendance, les matins de 7h45 à 12h15),
- Chèque (courrier ou Intendance, les matins de 7h45 à 12h15).

Pour toute question, vous pouvez nous écrire à : secgestion.0641732k@ac-bordeaux.fr

FICHE D'INTENDANCE 2024-2025

NOM et PRENOM de l'ELEVE : _____

Date de naissance : _____

 Classe rentrée **septembre 2024** : _____

Redoublant : OUI NON

REGIME choisi pour 2024-2025 (cocher la case utile)

Externe au ticket <input type="checkbox"/> (repas occasionnel)	Demi-pensionnaire Forfait 4 Jours <input type="checkbox"/>	Demi-pensionnaire Forfait 5 Jours <input type="checkbox"/>
Externe <input type="checkbox"/>	Sous réserve de la validation par la Commission d'Affectation Internat FORFAIT Interne 4 Nuits <input type="checkbox"/>	Sous réserve de la validation par la Commission d'Affectation Internat FORFAIT Interne 5 Nuits <input type="checkbox"/>

Nom du Responsable LEGAL et FINANCIER de l'élève (qui paie les frais et perçoit les BOURSES) :

Adresse : _____

Ville – code postal _____ **Téléphone :** _____

Adresse mail : _____

Prélèvement automatique, uniquement si l'élève est demi-pensionnaire ou interne (merci de cocher la case concernée) :

- Je souhaite être prélevé(e) : je joins le mandat de prélèvement dûment complété et 1 RIB (en plus de celui de la fiche intendance),
- Je ne souhaite pas être prélevé(e) et régler par un autre moyen.

PIECE à JOINDRE :

 ➔ **1 RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** ou postal **OBLIGATOIRE pour tous les élèves** (destinés uniquement aux remboursements : voyages, BOURSES, stages, trop-perçus de demi-pension) **AU NOM DU RESPONSABLE FINANCIER RENSEIGNÉ CI-DESSUS.**
ATTENTION :

- L'internat ou la demi-pension **au forfait** sont choisis **pour toute la durée de l'année scolaire**. Les **changements de régime** seront **acceptés par écrit jusqu'au 13 septembre 2024**. Passé ce délai, tout changement en cours d'année ne pourra être accordé qu'à titre exceptionnel, sur demande écrite et justifiée conformément aux dispositions du Règlement du Service d'hébergement. Veuillez vous reporter au site internet du Lycée www.lycee-saint-john-perse.fr (Services/Restauration scolaire/Règlement du Service de Restauration et d'hébergement).

LU et APPROUVE : le _____

Signature du Responsable légal et financier


Agrafez ici votre Relevé d'Identité Bancaire du RESPONSABLE LEGAL FINANCIER mentionné ci-dessus

Vous souhaitez opter pour le PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

- Si vous avez déposé un dossier de demande de BOURSES, merci de ne pas compléter de mandat de prélèvement automatique.

- Si vous souhaitez régler la demi-pension ou l'internat de votre enfant par prélèvement automatique, vous devez compléter le mandat de prélèvement ci-joint :
 - 1- La personne qui complète le mandat doit être le responsable légal financier renseigné sur la fiche intendance,
 - 2- Un RIB supplémentaire au nom de la personne qui complète le mandat doit être joint au mandat de prélèvement (en plus de celui demandé avec la fiche Intendance),
 - 3- Il faut cocher « Paiement récurrent/répétitif » (dans le pavé de signature),
 - 4- Il faut dater et signer le mandat.

Le mandat complété doit être joint à la fiche Intendance le jour de l'inscription.

L'échéancier apparaîtra sur la facture du trimestre (page 2). Le paiement se fera uniquement en 2 échéances à chaque trimestre.

Il ne sera possible de demander un arrêt du prélèvement automatique qu'à chaque fin de trimestre pour le trimestre suivant (15 décembre, 15 mars et 15 juin). Cette demande devra se faire par courrier manuscrit et devra être signée par la personne ayant signé le mandat.

Pour toute question, vous pouvez nous écrire à : secgestion.0641732k@ac-bordeaux.fr

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Mandat valable pour le paiement de toutes les prestations dues à l'établissement (restauration, voyages...)

En signant ce formulaire, vous autorisez LYCEE SAINT JOHN PERSE

à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LYCEE SAINT JOHN PERSE.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé(e) par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

1033

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : LYCEE SAINT JOHN PERSE

Adresse : 2, Rue Jules FERRY B.P. 581

Code postal : 64012

Ville : PAU Cedex

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _
---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _	(_ _ _ _ _ _ _)
---------------	---------------	---------------	-------------------

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif :

Paiement ponctuel :

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MÊME LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN/BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LYCEE SAINT JOHN PERSE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque.

Je réglerai le différend avec LYCEE SAINT JOHN PERSE.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.